



Les P'tits Matelots

⚓ Soyez capitaine de votre navire ! ⚓



AGENCE DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE
ET D'AIDE AUX DEVOIRS

— Prestataire de services —



À PROPOS DE NOUS



Léa Bricard
Co-Directrice



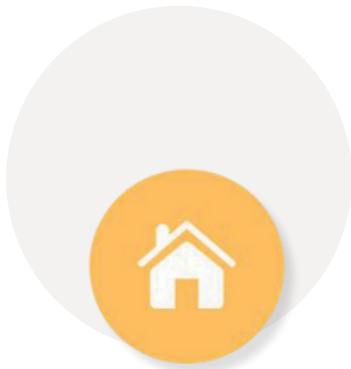
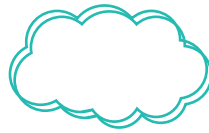
Sophie Bretenaker
Co-Directrice

Nous nous sommes rapidement rendues compte de la demande massive des parents concernant la garde d'enfants.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous lancer dans cette incroyable aventure en assurant un recrutement exigeant, afin de proposer aux familles un service de qualité garantissant l'épanouissement de tous.

Nous mettons en place des suivis réguliers avec nos intervenants mais aussi avec les familles qui nous font confiance.

NOS CROISIÈRES



La garde à domicile

L'intérêt principal :
l'enfant garde ses repères

Nous vous garantissons sérénité et bien-être en vous proposant les services de professionnels qualifiés et à l'écoute qui accompagneront vos petits mousses lors des sorties, des repas, de la toilette et même dans leur éveil.



La garde partagée

Une solution économique pour les parents,
un lien social pour les enfants

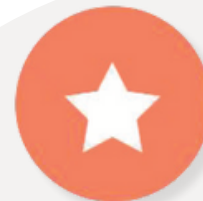
Une nounou pour deux familles permet aux enfants de garder leurs repères tout en se socialisant. La garde partagée permet en plus de diviser les coûts entre les familles. «Tout bénéf'», les aides CAF et déductions fiscales sont maintenues.



L'aide aux devoirs

Suivi adapté et régulier
à l'apprentissage de vos enfants

Si vos horaires ne vous permettent pas d'assurer régulièrement les devoirs de vos enfants, nous avons la solution ! Votre intervenant Les P'tits Matelots veille à ce que votre enfant réalise ses devoirs, prenne de bonnes habitudes et de ce fait assimile les notions de base.



Sorties d'école, de crèche, d'activités

On s'adapte à l'emploi du temps
de vos enfants

Les P'tits Matelots répondent à tous vos besoins. Nos intervenants emmènent et vont chercher vos enfants à l'école ainsi qu'à leurs activités périscolaires.

NOS ENGAGEMENTS



LA MÉTHODE BSD

BIEN-ÊTRE

Celui de l'enfant est primordial mais nous nous efforçons de garantir celui des parents en assurant leur tranquillité, ainsi que celui de nos intervenants afin de rendre le service le plus qualitatif possible. Pour cela, nous restons joignables 24H/24, 7J/7 grâce au téléphone d'urgence. Nous pouvons donc intervenir à tout moment.

Prestataires de service, nous sommes l'employeur de votre intervenant. Nous nous chargeons de toutes les formalités administratives liées au recrutement, à son embauche, à sa formation, sa paie et ses assurances.

SÉCURITÉ

Tous nos intervenants bénéficient d'une expérience significative dans le domaine de la petite enfance. De plus, pour les enfants de moins de trois ans, ils possèdent un diplôme du secteur de la petite enfance. À la suite de notre processus de recrutement, nous sélectionnons le profil le plus adapté à votre besoin.

Vous prenez ensuite contact avec l'intervenant afin d'organiser une rencontre en dehors de l'agence, en présence de votre/vos enfant(s) dans la mesure du possible. Cette rencontre est l'occasion pour chacun d'établir un premier contact et de valider la mise en place de la prestation.

Nos intervenants sont également formés tout au long de l'année, des suivis réguliers sont assurés et un téléphone d'urgence 24H/24, 7 J/7 est mis en place.

DÉVELOPPEMENT

L'évolution de l'enfant est permanente, c'est pourquoi il est essentiel pour nous que leur développement soit assuré lors de chaque garde en offrant une qualité de prestation optimale. Nous encourageons nos intervenants à stimuler de façon pertinente les enfants, en leur proposant diverses activités par exemple. Coloriages, cuisine, jeux de société, nous prenons plaisir à accompagner les enfants dans leur apprentissage de la vie, et à trouver avec eux des activités épanouissantes.

NOS TARIFS



Indemnité
kilométrique
0,70€/ km

Cotisation
forfaitaire
annuelle :
80 € TTC (soit
72 € HT)

Forfait repas
6,50€

Ces frais correspondent à la mise en place de la prestation (création du dossier, le recrutement de l'intervenant(e) ainsi que sa formation initiale).

/!\ Ces frais sont dûs uniquement si la recherche a abouti à la mise en place d'une garde à domicile

Quel que soit l'âge de votre/vos enfant(s), nos tarifs restent inchangés. Ils varient en fonction du nombre d'enfants.

Garde
classique
et/ou
partagée 1 ou
2 enfant(s)

20,50 €
HT

22,55 €
TTC

Entre **22h et 7h**, le **dimanche** et les **jours fériés**, nos tarifs horaires sont majorés de **10%**.

Les **jours fériés chômés** (1er mai et 25 décembre) sont majorés de **100%**.

Pour les gardes avec plus de 4 enfants, merci de nous contacter directement pour obtenir un devis personnalisé.

Garde
classique
et/ou
partagée 3 ou
4 enfants

22,55 €
HT

24,81 €
TTC

VOS POSSIBILITÉS



LES AIDES

Pour les enfants de 0 à 6 ans gardés au moins 16 heures par mois par une nounou à domicile, quel que soit le montant de vos revenus, la CAF* a mis en place une allocation mensuelle spécifique : la PAJE**, complément du mode de garde. Cette allocation prend en charge une partie de vos frais liés à la garde de vos enfants.

Le montant de l'aide dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15% de la dépense restera systématiquement à votre charge.

Cette aide peut être cumulable avec d'autres aides de la CAF selon certaines conditions.

LA DÉDUCTION FISCALE



Après déduction des aides de la CAF, les prestations sont déductibles de l'impôt sur le revenu à la hauteur de 50% des sommes engagées. La réduction est plafonnée à 12 000 euros /an et majorée de 1 500 euros par enfant à charge dans la limite de 15 000 euros.

Afin de bénéficier de cet avantage fiscal, l'agence vous délivrera une attestation fiscale annuelle avant le 31 janvier à intégrer à votre déclaration de revenus. Si le montant du crédit d'impôt excède votre impôt sur le revenu, le trésor public vous remboursera l'excédent.

Ainsi, dans la limite des plafonds, vous ne financez que 50% des sommes engagées.

* Caisse des Allocations Familiales
** Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

VOS POSSIBILITÉS



LES CESU

Nos prestations peuvent être réglées en partie ou en totalité avec des CESU préfinancés. Le CESU préfinancé est un Chèque Emploi Services Universel dont tout ou partie du montant est financé par un organisme et délivré à des bénéficiaires.

Ces organismes peuvent être : une entreprise ou un comité d'entreprise, une collectivité territoriale, une caisse de retraite, une mutuelle, une association mais également l'État par l'intermédiaire de la CAF et du Pôle Emploi.

C'est l'organisme distributeur des CESU qui décide du montant qu'il veut financer. Le solde reste à la charge du bénéficiaire.

Renseignez-vous auprès de ces organismes pour savoir si vous avez le droit aux CESU préfinancés.

REMARQUE : *Seule la partie que vous financez sur les CESU ouvre droit à la réduction d'impôt (ou déduction fiscale). Le montant financé par l'organisme sera indiqué sur l'attestation émise par celui-ci au bénéficiaire pour la déclaration fiscale annuelle.*

Pour plus d'informations :

Sur la CAF et la PAJE :

www.caf.fr

www.mon-enfant.fr

Sur la déduction fiscale :

contactez votre centre des impôts
ou rendez-vous sur www.impots.gouv.fr

Sur les CESU :

contactez vos organismes : entreprise, CE, mutuelle...
ou rendez-vous sur www.cesu.urssaf.fr





UNE QUESTION, UNE DEMANDE DE DEVIS ?

Contactez-nous !

Nous vous fournissons un devis gratuit pour toute prestation d'un montant supérieur à 100€ TTC par mois, ou à la demande du client lorsque ce montant est inférieur.



05 56 45 46 26
07 87 88 74 24
06 74 42 70 42



contact@lesptitsmatelots.fr



les-ptitsmatelots.fr



Les P'tits Matelots
[@agencelesptitsmatelots](https://www.facebook.com/agencelesptitsmatelots)



Les P'tits Matelots
[@agence_lesptitsmatelots](https://www.instagram.com/agence_lesptitsmatelots)

Les P'tits Matelots

& Soyez capitaine de votre navire ! &

SARL Les P'tits Matelots au capital de
500€ 90, rue du Tondu 33000 Bordeaux
Crédits Photos : @Freepik